

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Délibération du conseil d'administration****du 13 DECEMBRE 2023****n° 92****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (11) :****Mme Braud, Mme Philipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, M. Melquiond, Mme Roussenque, Mme Bazin, M. Penin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque, Mme Leclerc.****POUVOIRS (5) :****M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud, Mme Manson, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc, M. Bardet, mandant, a pour mandataire M. Melquiond, Mme Duffourc-Bazin, mandante, a pour mandataire Mme Van Maercken, M Scaon, mandant, a pour mandataire M. Baudry.****EXCUSEE (1) : Mme Princet.****RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD****Secteur : PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAP****OBJET : Service d'Aides A Domicile : Renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen pour la période 2024-2028**

*Le Service des Aides A Domicile (SAAD) de Châtelleraut assure aux personnes âgées et/ou handicapées une aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne, notamment il :*

- Contribue à l'entretien courant du logement et du linge,*
- Veille au maintien de la santé (Hygiène corporelle et hygiène alimentaire),*
- Les seconde dans ses tâches administratives simples,*
- Apporte un soutien moral et entretient les liens relationnels.*

*Le Département est le principal partenaire financier du service. Comme le prévoit la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été conclu en 2018 pour une durée de 3 ans sur la période 2018/2020, complété par des avenants.*

*L'objectif du CPOM est de garantir une qualité de prestation aux usagers tout en maîtrisant l'équilibre économique et financier du SAAD.*

*Un renouvellement du CPOM pour la période 2024/2028 est en cours de finalisation.*

*Le montant global du soutien financier accordé au SAAD pour la période 2024/2028 par le Département est de 146 196 euros, sous réserve d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés (tableau des objectifs en P.J.).*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **Délibération du conseil d'administration**

**du 13 DECEMBRE 2023**

**n° 92**

**page 2/2**

**VU** l'arrêté du 17 mars 2017 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif au financement du fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile, de soutien aux bonnes pratiques et d'aides à la restructuration des SAAD prévu à l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017,

**VU** le guide des bonnes pratiques "Aide à domicile aux personnes âgées et/ou handicapées par les SAAD prestataires" du 7 novembre 2016 du Ministère des affaires sociales,

**VU** la délibération n° 2018-52 du 11 septembre 2018 approuvant la signature du CPOM 2018/2020 avec le Conseil Départemental de la Vienne et autorisant Monsieur le Président du CCAS ou la Vice-présidente par délégation, à signer tous les documents y afférent.

**VU** la délibération du Conseil Départemental du 28 septembre 2023 autorisant la signature du renouvellement du CPOM pour la période 2024/2028 avec le SAAD du CCAS de Châtellerault,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le CCAS de Châtellerault d'adhérer au projet du renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, dans un souci d'équilibre financier et d'amélioration permanente de la qualité des prestations rendues,

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décident :

- d'autoriser la signature du CPOM 2024/2028 avec le Conseil Départemental de la Vienne annexé à la présente délibération et autorisent Monsieur le Président du CCAS ou la Vice-Présidente par délégation, à signer tous les documents y afférent.

Fait à Châtellerault, le 13 décembre 2023  
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD